



**ACADÉMIE
DE NICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

INSPECTIONS

Nice, le 7 Septembre 2020

Les IA-IPR de langues vivantes étrangères

à

Mesdames et Messieurs les Professeurs de langues
vivantes
s/c de Mesdames et Messieurs les Chefs
d'établissement

Objet : lettre de rentrée

Mesdames et Messieurs les professeurs,

Comme les années précédentes, les IA-IPR de l'Académie de Nice proposent d'introduire cette lettre de rentrée disciplinaire par un préambule commun.

Partie commune à l'ensemble des disciplines

En 2019-2020, lors de cette année scolaire si particulière, vous avez fait preuve d'une adaptation et d'un engagement remarquables pour assurer la [continuité pédagogique comme l'atteste l'enquête de la DEPP](#)

Nous sommes heureux de vous retrouver et d'accueillir les nouveaux personnels entrants dans l'académie à qui nous souhaitons la bienvenue. Ensemble, nous aurons à répondre aux défis pédagogiques et sociaux afin d'accompagner tous les élèves vers le chemin de la réussite.

Conformément à la [circulaire de rentrée du 10 juillet 2020](#) l'année scolaire 2020-2021 aura comme priorité absolue de prendre en charge les élèves fragilisés par la période exceptionnelle vécue et de consolider les apprentissages.

L'évaluation revêt cette année une importance particulière pour identifier leurs besoins et apporter une réponse personnalisée. Au collège, les [évaluations nationales de 6^{ème}](#) auront lieu à partir du 14 septembre. Elles ont été repensées pour [faciliter l'exploitation par les équipes pédagogiques](#) et la communication avec les familles. Au lycée, les tests de positionnement en français et en mathématiques de début de 2nd, à partir du 14 septembre 2020, ont été améliorés également ; les [modalités pratiques et les contenus](#) sont explicités.

Des réunions seront organisées dans tous les établissements pour optimiser l'utilisation a posteriori de ces évaluations et les intégrer dans un processus d'apprentissage approprié, dans les dispositifs de « devoirs faits » au collège et d'accompagnement personnalisé au lycée. Des outils de positionnement sont mis à votre disposition [pour les autres niveaux de classe](#). Pour vous aider, des **objectifs pédagogiques prioritaires** ont été identifiés et des ressources associées sont [mises à disposition sur Eduscol](#).

Afin d'aider les élèves à surmonter leurs difficultés, de les faire progresser et réussir, il convient d'amplifier le dispositif **Devoirs faits** au collège dès la première semaine de septembre et d'utiliser les différents dispositifs de soutien et d'accompagnement à tous les niveaux.

Les **compétences orales** des élèves à construire dans toutes les disciplines et sur l'ensemble du parcours d'apprentissage sont également une des priorités. Au lycée, dans la perspective notamment de « l'Oral de Maturité » (Grand Oral), la pratique de l'oral fait l'objet d'une préparation et d'une évaluation dans le cadre des différents enseignements de spécialités. Pour vous aider, une formation est mise en place en direction des enseignants avec une première vague de formation de formateurs, puis une déclinaison locale à l'ensemble des professeurs de lycées. Dès le collège, il faudra bien penser à favoriser toutes les compétences langagières articulées aux enjeux et contenus de chaque discipline. Les [procédures d'évaluations E3C](#) ont été assouplies et deviennent des « **Evaluations communes** »

La priorité donnée à l'**Éducation au Développement Durable** par le ministère s'est matérialisée au mois de juillet dernier par la parution de programmes qui mettent en avant des éléments de valorisation, d'explicitation et de renforcement des contenus d'enseignement relatifs au changement climatique, à la biodiversité et au développement durable dans chaque discipline, du cycle 1 au cycle 4. Ces programmes consolidés s'inscrivent dans la dynamique des nombreuses actions portées par la circulaire « transition écologique » n° 2019-121 du 27 août 2019, afin de permettre aux élèves d'accéder à une vision systémique des questions environnementales, économiques et sociales.

Les **rendez-vous de carrière** qui n'ont pu être réalisés depuis mars 2019 vont être mis en place au 1^{er} trimestre et ce dès le cette fin septembre.

Nous vous rappelons enfin que vous devez déposer vos candidatures individuelles au **Plan Académique de Formation** sur esterel.ac-nice.fr, application GAIA individuel au plus tard le **18 septembre 2020**.

Partie commune à la discipline Langues Vivantes Etrangères

Cette rentrée marque le moment pour vous de retrouver vos élèves et de privilégier ce que, seul, un réel temps de présence en classe permet : **la communication orale**. Une pratique intensive de l'oral dans la classe permettra, en effet, à tous les élèves de s'exprimer et d'interagir : on encouragera ainsi la collaboration qui mènera à la construction collective du sens, développant, ce faisant, des compétences de production. Inversement, il conviendra de mettre à profit le temps hors de la classe pour faire réaliser des activités se prêtant à une plus grande autonomie : la découverte de supports variés comme la lecture d'un texte, l'écoute d'un document sonore, le visionnage d'une vidéo, la prise de connaissance d'un document iconographique, et la réalisation de repérages dans ceux-ci, par exemple. Le recul que nous avons désormais sur la période de continuité pédagogique permet de repenser **l'articulation entre les activités en classe et le travail à la maison** afin de les optimiser.

Vous le savez, le temps d'exposition des élèves aux langues enseignées ayant été extrêmement variable depuis la fin de l'année scolaire, les enseignements de langues vivantes devront, dès le début de l'année, se concentrer sur **l'identification des besoins des élèves**, afin d'apporter à chacun une réponse aussi personnalisée que possible dans un souci d'égalité entre élèves. En collège et en début de lycée, vous pourrez vous appuyer sur les fiches précisant les [objectifs pédagogiques prioritaires de fin d'année qui vous ont été communiqués par l'Inspection générale](#) (pour les classes de la 6^e à la 3^e). Dans ce contexte, il vous sera utile de réaliser des évaluations diagnostiques afin de déterminer les niveaux de compétence des élèves, pour apporter des réponses pédagogiques adaptées. Pour ce faire, les [nouvelles grilles des évaluations communes de lycée](#) sont bien sûr à la disposition des professeurs de lycée, mais aussi de collège, car elles permettent de positionner les élèves du niveau pré-A1 au niveau C1. Il est entendu que ces évaluations diagnostiques ne doivent pas donner lieu à notation : il ne sera donc pas nécessaire d'utiliser les tableaux de conversion présents au bas de chaque grille. Il conviendra donc de mener une évaluation positive en valorisant les niveaux de compétence atteints afin de mener les élèves vers la réussite, laquelle sera validée, en fin de Terminale, par l'obtention d'une attestation de niveau en langues vivantes A et B adossée au diplôme du Baccalauréat 2021. À partir de cette année, en anglais, un test de positionnement sera mis en place en fin de 3^e et devrait être élargi aux autres langues dans les années à venir.

Concernant le Baccalauréat 2021, les [évaluations communes](#) et les [épreuves sanctionnant l'enseignement de spécialité LLCER](#) ont évolué ; le texte régissant les [épreuves spécifiques de SELO et DNL \(en lycée\)](#) est paru : le B.O. spécial n°6 du 31 juillet 2020 référence toutes ces nouvelles modalités. Vous trouverez par ailleurs, sur le portail académique Inter-langues, un [récapitulatif synthétique des nouveautés présentes dans ces textes officiels](#).

La [circulaire ministérielle de rentrée](#) rappelle que la maîtrise de deux langues vivantes est "une compétence essentielle pour la réussite des élèves" : dans ce contexte, le plan Langues poursuit son déploiement, en mettant

notamment l'accent sur les enseignements *de* langues et *en* langues (Disciplines Non-Linguistiques, Enseignement Technologique en Langue Vivante) au collège et au lycée. Ce renforcement de l'enseignement des langues est accompagné par les formations proposées au Plan Académique de Formation.

La circulaire souligne également que le dispositif PIX visant à développer et certifier les compétences numériques des élèves sera généralisé cette année à tous les collèges et les lycées. Nous vous rappelons que le numérique est intégré dans les programmes de toutes les disciplines et les langues vivantes ont évidemment une place de choix dans l'acquisition des [compétences du CRCN. \(Cadre de référence des compétences numériques\)](#)

Nous avons, cette année, le plaisir d'accueillir, au sein de l'équipe des IA-IPR d'anglais, [Bénédicte Gureghian](#), qui succède à Christine Garcia (qui cessera ses activités à compter du 1er octobre 2020), ainsi qu'[Olivier Halbout](#), nouvel IA-IPR d'italien, qui remplace Isabelle Dechavanne. Ils se joignent à nous tous pour remercier chaleureusement tous les tuteurs, les professeurs contributeurs au cours de la période de confinement, les professeurs investis dans l'élaboration de sujets d'évaluation, les professeurs formateurs et chargés de mission pour leur implication et leur dévouement au service de tous.

Les IA-IPR de langues vivantes étrangères

[Brigitte CARRÈRE](#) (anglais)

[Christine GARCIA](#) (anglais)

[Françoise GARRIGUE](#) (anglais)

[Bénédicte GUREGHIAN](#) (anglais)

[Olivier HALBOUT](#) (italien)

[Uif SAHLMANN](#) (allemand)

[Michèle-Ruth WENDLING](#) (espagnol)